

MAIRIE DE VERSONNEX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 06 JUIN 2016 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J.DUBOUT (Maire) - E.MARTIN - P.HEIDELBERGER - S.FILOCHE - F.PERRET – (Adjoints) - A.LECLERE - JM.JOANNES - N.BLOUQUY - E.HEDRICH - JM.CHARREAU - C.LATHOUD - P.CURCIO - R.PERRET - B. DE BENOIST - D.DEVISCOURT - B. BOULAGNON - G.ROUMET

ABSENTS EXCUSES : C.CAMPO (procuration à A.LECLERE)

ABSENTS: R.MERLEAU

Le maire propose au conseil l'ajout des délibérations suivantes, ce que le conseil accepte. Celles-ci seront vues à l'issue du point 12, en fin de séance :

- Création de l'opération sécurisation carrefour rue du Stade /rte Collex Bossy
- Création de l'opération « feux intelligents » à Bois Chatton
- Remplacement de JM.JOANNES auprès de la commission aménagement espace et PLUI de la CCPG
- Remplacement de JM.CHARREAU à la commission eaux et assainissement de la CCPG

1- Nomination du secrétaire de séance.

B. DE BENOIST est nommé secrétaire de séance

2- Approbation du procès-verbal du 17 mai 2016

Adopté à l'unanimité

3 – Décision Modificative n°1 – Budget Primitif 2016

Sur proposition de la commission finances, le maire demande au conseil d'approuver les inscriptions budgétaires de la décision modificative n° 1 ci-après, présentées par S.FILOCHE, maire adjointe aux finances :

Article	Intitulé	FONCTIONNEMENT - explications	DEPENSES	RECETTES
73112	CVAE	BP : 0 € Notifié = 5 418 €		5 418.00
73114	IFER	BP : 4 858 € Notifié = 4 906 €		48.00
7411	DGF	BP : 268 905 € Notifié = 302 804 €		33 899.00
74121	DSR	BP : 0 € Notifié = 28 825 €		28 825.00
748311	COMPEN PERTES BASES IMPOSITIONS	BP : 0 € Notifié = 16 €		16.00
748314	DOT UNIQUE COMPENS SPECIFIQUE TAXE PROF	BP : 867 € Notifié = 735 €		-132.00
74834	ETAT - COMPENS SUR FNB	BP : 2 832 € Notifié = 2 556 €		-276.00
74835	ETAT _COMPENS EXO DE LA TH	BP : 13 410 € Notifié = 10 711 €		-2 699.00
6078	AUTRES FOURNITURES	BP : € Réalisé = 140 € (plaque funéraire)	140.00	
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	BP : 30 000 €. Réalisé = 8 929.54 €. On remet des crédits (agence Intérim remplacement agent)	2 000.00	
6226	HONORAIRES	BP : 4 000 € Réalisé = 3 012.94 € Crédits à réajuster	5 000.00	

6455	COTISATIONS ASSURANCE DU PERSONNEL	BP : 20 000 € Réalisé = 20 713.50 € Crédits à réajuster	720.00	
6257	RECEPTIONS	BP : 6 550 € Réalisé = 4 402.16 € Crédits insuffisants	2 000.00	
6811 (O42)	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	BP : 30 730 €. Oubli d'intégration frais études école élémentaire (opération ordre)	135.00	
61522	ENTRETIEN DE BATIMENTS (PUBLICS)	Pour équilibre recettes supplémentaires	10 000.00	
O22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	Pour équilibre recettes supplémentaires	45 104.00	
	TOTAL		65 099.00	65 099.00
		INVESTISSEMENT-explications	DEPENSES	RECETTES
2312-212	AMENAGEMENTS DE TERRAINS NOUVELLE EM	Pour les besoins de la création de l'opération 217	-30 000.00	
2312-217	AMENAGEMENTS DE TERRAINS	Création de l'opération 217 pour les aménagements de la cour de l'Ecole Elémentaire	30 000.00	
28031 (O40)	COUR EE	On tient compte de l'intégration des frais d'études pour l'école élémentaire (opération ordre)		135.00
O20	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	Pour équilibre recettes supplémentaires	135.00	
	TOTAL		135.00	135.00

S.FILOCHE précise qu'il s'agit d'ajustements budgétaires suite à des notifications de recettes effectives, non prévues au BP.

Délibération : vote oui à l'unanimité

4 – Subventions à verser

Sur proposition de la commission finances, le maire demande au conseil de l'autoriser à verser les subventions ci-après :

- **ASVGS Cross** : 1000 € (pour racheter des coupes dans le but de nouvelles activités du type challenge avec le cross de Chevry et Crozet). **Délibération : vote oui à l'unanimité**
- **Association « Maison de Santé de Versonnex »** : 2225 € (les praticiens demandent 3600 € ; la différence couvre les frais de ménage du bâtiment). S.FILOCHE explique qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle destinée au lancement de l'association et pour couvrir les loyers pris en charge par les praticiens en totalité jusqu'à l'arrivée du docteur VASSEUR. Le maire explique que le coût de location de 19 €/m² est plus élevé que les 12 € prévus, mais qu'en contrepartie la commune paie l'électricité. Il précise par ailleurs, que la commune ne met plus à disposition l'agent communal pour le ménage du bâtiment. Une réunion aura lieu prochainement avec les praticiens au cours de laquelle la question financière sera abordée. L'objectif est bien entendu de prévoir un loyer entre 10 et 12€ le m² par loyer. G.ROUMET ajoute que la commune a tout intérêt à les aider à s'installer, mais dans la mesure où ils ont déjà une patientèle très fournie, il ne s'agit pas d'une aide pour compenser le manque de patients ; elle ajoute qu'il convient de souligner et de leur préciser que la commune va engager des frais de contentieux suite au recours des habitants de Verte Lilette, parce que la nouvelle installation a été décidée en grande partie, pour répondre à la demande des praticiens qui ne souhaitaient pas rester chemin de la Commune. **Délibération : vote oui par 16 voix pour et 2 abs (F.PERRET – J.DUBOUT)**

5 – Fixation de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction : avenant à la délibération du 09/11/2015

Le maire rappelle au conseil sa délibération en date du 09/11/2015 fixant la liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction.

Il explique qu'il convient d'ajouter à la liste établie, le cadre d'emploi des garde-champêtre.

Délibération : oui à l'unanimité

Il convient par ailleurs, sur proposition de la commission finances, de décider que le garde-champêtre bénéficiera d'un bail pour occupation précaire avec astreinte. Par conséquent le loyer mensuel du T3 occupé par M.D AUGUSTE, se déclinera comme suit : $66 \text{ m}^2 \times 9\text{€} = 594 \text{ €} / 2 = 297 \text{ €}$

Délibération : oui à l'unanimité

6 – Création de l'opération « aménagements de la cour de l'école élémentaire »

Le maire demande au conseil de l'autoriser à créer l'opération d'investissement 217 « Aménagements de la cour de l'école élémentaire Yves de Tonnac ». Une somme de 30000 € a été inscrite sur la DM1. Si ces crédits devaient être insuffisants, une nouvelle inscription se ferait ultérieurement.

Délibération : oui à l'unanimité

7 – Approbation de l'APD de la maison médicale de Versonnex

Le maire explique au conseil qu'il convient d'approuver l'APD (Avant Projet Définitif) relatif au projet de Maison Médicale de Versonnex. Les derniers plans de l'architecte ont été adressés et vus en commission urbanisme. Ils reflètent les aménagements demandés à savoir :

- décalage du bâtiment le plus loin possible des habitations, (7 mètres ont été gagnés),
- suppression de l'escalier extérieur et de la façade bois,
- modification de la disposition intérieure à la demande des praticiens,
- suppression des piliers intérieurs prévus par le bureau technique pour consolider le bâtiment ; la cage d'escalier assurera cette solidité,
- suppression des appartements pour être transformés en cabinets,
- révision de la matérialisation de l'aménagement des espaces verts et des aires de jeux (pétanque, jeux enfants),
- Les 9 mètres de hauteur ont été conservés ainsi que la surface de plancher prévue.

JM.JOANNES précise que les architectes ont fait une étude d'ensoleillement et d'ombre portée sur plusieurs périodes de l'année, en fonction des horaires. Le petit immeuble semble plus touché que la maison 412. Le maire projette les nouveaux plans. Le recours formulé par les résidents de Verte Lilette semble peu fondé au vu de la réglementation et du respect des articles du PLU.

Le maire précise que l'APD doit faire l'objet d'une délibération pour pouvoir étudier le permis de construire, arrivé en mairie, et pour que l'architecte lance les appels d'offres pour les différents lots. Il précise qu'il reste un cabinet à pourvoir. Une nouvelle réunion publique sera organisée dès que le permis sera accordé, notamment pour expliquer et montrer aux riverains l'étude d'ensoleillement réalisée.

Délibération : oui à l'unanimité

8 – Désignation de 3 suppléants pour le SIEA

Le maire explique au conseil que le SIEA demande aux communes de désigner trois suppléants supplémentaires pour siéger au comité. Ces suppléants viendront compléter la liste déjà en place à savoir : F.PERRET et P.HEIDELBERGER en tant que délégués titulaires et P.CURCIO en tant que délégué suppléant. Seul JM. CHARREAU est volontaire pour siéger en qualité de nouveau suppléant.

Délibération : oui pour autoriser JM.CHARREAU à siéger comme délégué suppléant, complémentaire au comité du SIEA.

9 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

10 - Informations communautaires

- A) Eaux et Assainissement (F.PERRET) : un énorme débat a eu lieu en conseil communautaire au sujet de la Régie. Le maire précise que cette régie sera une structure différente de la CCPG, qui gèrera l'eau et l'assainissement pour la CCPG. Elle sera composée de 8 membres désignés volontaires émanant de St Genis, Ferney, Divonne et Gex + une place pour la région Valserine + 3 pour le Sud Gessien (apparemment déjà choisis). Toutefois, certains élus du Pays de Gex (dont certains font partie de ce comité, craignent de perdre la main sur les décisions de cette régie. Le fonctionnement en paraît compliqué a priori. F.PERRET ajoute que le comité de la régie ou conseil d'administration, sera composé, outre les membres précités, d'un groupe de travail (commission eaux et assainissement + un directeur de la régie) soit 27 membres + 3 membres d'associations extérieures (ATTAC a proposé

d'intégrer ce comité, association qui avait défendu le tarif social pour l'eau). Les statuts sont disponibles auprès du maire.

Le deuxième point abordé en commission a été l'attribution du marché pour renouveler le collecteur d'assainissement le long de la Lilette et de l'Oudar. Le réseau sera nettoyé et amélioré. Le maire précise qu'à réception du plan des travaux, celui-ci sera transféré au conseil pour information.

- B) Gestion et Valorisation des Déchets (J.DUBOUT) : la CCPG doit venir nous présenter les projets d'implantation des containers semi enterrés pour Versonnex.

11 - Commissions communales

A) Urbanisme (P.HEIDELBERGER) : le compte rendu a été distribué.

B) Environnement (JM.CHARREAU) :

- Très peu de produits toxiques ont été récoltés lors de la journée « foire aux fleurs ».
- B.Bossus a contacté JM.CHARREAU concernant la réhabilitation du Chemin de Brotety qui longe ses terrains et qui permettrait de relier les Genévriers aux communes voisines de Segny et Cessy. Ce chemin existe déjà jusqu'à la RD15 mais se perd vers la route de Segny. B. BOSSUS est prêt à favoriser le passage aux abords de l'Oudar. Il conviendrait de faire déterminer par un géomètre, la limite du chemin rural pour le rendre praticable. Ce chemin serait utilisé pour les piétons et cyclistes. Toutefois, afin de créer ces nouvelles voies, les agriculteurs disposant de terres desservies par les chemins, devront donner leur accord sur les aménagements projetés.
- Les maraîchers seraient d'accord pour animer une journée d'information aux administrés sur la notion « zéro pesticide » à la place de la FRAPNA, qui, ne percevant plus de subvention, est contrainte de faire payer ses interventions.

C) Commission Transports :

- le covoiturage ne fonctionne pas bien. Une nouvelle information sera faite dans le journal.
- Réunion TER : sur la ligne allant jusqu'à Divonne, nous avons à peu près obtenu ce qu'on voulait à savoir un arrêt aux Genévriers et un à Grilly. Toutefois, il conviendra d'aménager un arrêt de bus pour l'arrêt aux Genévriers dans le sens Divonne/Ferney. La desserte Nord, qui fera l'objet de réunions sur France et sur Suisse (demande de Versonnex pour un détournement du 814 Coppet/ Divonne/Gex, pour lequel Gex s'est opposé) a été intégrée dans l'étude de la desserte du réseau transfontalier. Afin d'améliorer cette desserte, il serait prévu six courses supplémentaires par jour ouvrable ; mais ces courses iront jusqu'à Maconnex, au lieu de Gex, scénario qui coûte le moins et qui rapprocherait le plus.

D) Commission Scolaire (A.LECLERE)

- le point a été fait sur la prochaine rentrée. A la cantine tous les enfants seront accueillis. Une réflexion est en cours pour augmenter l'accueil périscolaire ; pour cela, des aménagements seront prévus la maternelle.
- Beaucoup de nouveaux enseignants sur les écoles à la prochaine rentrée.
- Les TAP seront encore gratuits pour l'année scolaire 2016-2017
- Remerciements sont adressés aux agents communaux animateurs et agents techniques qui sont très réactifs, même au dernier moment, pour que les services fonctionnent bien, tant dans l'animation que dans les petits travaux d'urgence.
- Conseil Municipal des Jeunes : la sortie « laser game » a remporté un vif succès. la dernière action aura lieu le 26 juin avec les « petites olympiades familiales ». Le 28 juin aura lieu la remise des livres pour les CM², une petite soirée sera organisée à l'issue de cette cérémonie.

E) Commission Sécurité (F.PERRET)

- La fermeture de la route de Sauvigny le dimanche fonctionne bien. Les riverains sont contents, malgré quelques automobilistes qui continuent de forcer le passage de la barrière. Le garde champêtre sera chargé de contrôler de temps en temps. D.DEVISCOURT demande s'il ne serait pas judicieux d'installer une vraie barrière. Le Maire répond que cette solution peut être étudiée, Sauvigny serait d'accord pour cette mise en place.
- Une rencontre avec la DDT a eu lieu pour nous avertir des travaux de réfection de la couche de revêtement de la voirie en direction de Maconnex d'ici fin juin et ensuite sur le chemin Levé.

F) Commission Animation (N.BLOUQUY)

- La prochaine « gratifieria » se déroulera l'année prochaine probablement à Versonnex. De petites améliorations organisationnelles seront à faire mais la première édition a remporté un vrai succès. D'ici la fin de cette année une réunion aura lieu avec Grilly et Sauvigny pour cette organisation.

12 - Informations diverses

- Le point sur l'action des résidents de Verte Lilette ; Le courrier reçu de l'avocat a été distribué au conseil, une réponse point par point sera faite par l'avocat de la commune.

Ajout des délibérations suivantes annoncées en début de séance :

- A) Création des opérations ci-après afin de pouvoir déposer les demandes de subventions à recevoir en 2017/2018 :
- *Création de l'opération sécurisation carrefour rue du Stade /rte Collex Bossy : **vote oui à l'unanimité***
 - *Création de l'opération «feux intelligents sur 3 routes » à Bois Chatton. Il conviendra de prendre attache auprès des communes d'Ornex et Segny qui ont installé ce type de feux. Le maire précise à D.DEVISCOURT qu'il s'agit bien de la création de l'opération dans le but de demander les subventions s'y rapportant. Le projet et les plans qui en découleront seront bien entendu étudiés en commission urbanisme : **vote oui à l'unanimité***
- B) Remplacement de JM.JOANNES auprès des commissions CCPG : P.HEIDELBERGER remplacera JM.JOANNES à la commission aménagement de l'espace. JM.JOANNES conservera sa participation pour les travaux du comité de pilotage liés au PLUI ; il rendra compte au conseil de l'avancée du travail, au fur et à mesure des réunions qui auront lieu. JM.JOANNES précise que la commission aménagement regroupe le transport, l'habitat et l'urbanisme : **vote oui à l'unanimité**
- C) Remplacement de JM.CHARREAU à la commission « eaux et assainissement » : le maire explique au conseil que JM.CHARREAU, étant indisponible pour des raisons professionnelles, il convient de procéder à la désignation d'un délégué pour le remplacer. F.PERRET se porte volontaire. **Délibération : vote oui par 17 voix et 1 abstention.**

Séance levée à 22 h 30

Fait à Versonnex, le 15 juin 2016

Le Maire, Jacques DUBOUT

Prochaine séance du conseil municipal : Lundi 4 juillet 2016 – 20 h 30